PRESENTS

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIOUE

REUNION DU 23 FEVRIER 1981

14H SALON DU CHANCELIER EDIFICE TAILLON

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

GILBERT FINN, PRESIDENT	LEONARD LEBLANC
MICHEL BASTARACHE	ALBERT LEVESQUE
MICHELINE BEAUDRY-DARISME	LOUIS MALENFANT
ADRIEN BERUBE RHEAL BERUBE LORRAINE BOURQUE	DENIS MALLET BERNARD NADEAU BRIAN NEWBOLD
NORMAND CARRIER	MARIELLE PREFONTAINE
LEANDRE DESJARDINS MARCELLE DUMONT MARIE-ELISA FERRAN	JEAN-GUY RIOUX PIERRE ROUSSEL NORMAN ROY
JEAN-GUY FINN	GILMEN SMYTH
GEORGES FRANCOIS	MARIO THERIAULT
JEAN-MARIE GAGNE ANDRE GIBBS	VELMA WADE FRANCIS WEIL
FERNAND GIROUARD FREDERIC GROGNIER	GEORGE WYBOUW YVES CHOUINARD, OBSERVATEUR
CLARENCE JEFFREY JEAN-GUY LACHANCE	MEDARD COLLETTE, OBSERVATEUR GERARD CORMIER, OBSERVATEUR
ROBERT LAVOIE	GILLES LONG, SECRETAIRE

PRESENTS

EXCUSEE: FLOR I NE THERIAULT, OBSERVATRICE

ABSENTS: ROBERT GOGUEN; PATRICE-ELOI MALLET; ARMAND CARON, OBS.

TABLE DES MATIERES

		ם א מם
		PAGE
1. 2.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	• –
3	ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-121180	. 3
4.	AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL SAC-121180	
	4.1 ETUDES SUPERIEURES ET RECHERCHE. 4.2 ROLE DU COMITE CONJOINT 4.3 RESOLUTIONS 89-SAC-250020 ET 18-SAC-290580. 4.4 DEFINITIONS. 4.5 EMISSION DES DIPLOMES. 4.5 COMITE SPECIAL, DEGREVEMENT DES COURS DE LA FEUM. 4.7 COMITE SPECIAL, CHARGE MAXIMALE D'ENSEIGNEMENT. 4.3 RESTRUCTURATION DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION. 4.9 ECOLE DE DROIT: REGLEMENTS INTERNES.	. 3 . 4 . 4 . 4 . 4
5.	4.10 B.G.P	
6.	AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX	
7.	6.1 CAC-280181	-
8. 9.	6.1 RESTRUCTURATION DU COMITE 6.2 RAPPORT DU COMITE CONJOINT RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES RAPPORT DU COMITE DE SELECTION, GRADES HONORIFIQUES.,	. 10
10.	AUTRES	. 58
11. 12.	PROCHAINE REUNION	
	ANNEXES "A" ET "B"	

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 14h. Après un mot de bienvenue, il souligne la présence de deux nouveaux membres:

Mlle Velma Wade, professeur du CUM, qui complète le mandat de Mme Odette Pellerin;

M. Pierre Roussel, étudiant du CUSLM, qui remplace M. Gilles Perron.

2. CORRESPONDANCE

- M. le Secrétaire fait lecture des lettres suivantes:
- 2.1 Lettre de George Wybouw (20-02-81) demandant que la proposition de création du Centre de recherche en sciences administratives soit approuvée par le Sénat. Ladite lettre était accompagnée d'un document intitulé "Projet Centre de consultation et de recherche à la Faculté d'administration".

RESOLUTION 01-SAC-230281

Il est proposé par Norman Roy appuyé par Michel Bastarache

"Que la demande de M. Wybouw soit inscrite à l'ordre du jour; que l'on fasse reproduire le document pour distribution aux Sénateurs."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

- 2.2 Lettre de Florine Thériault (12-02-81) indiquant qu'elle n'assistera pas à la réunion du présent Sénat.
- 2.3 Lettre de Gilles Long (21-11-80) adressée à M. Louis Philippe, informant ce dernier de la décision prise lors du SAC-121180 relative au B.S.S. déconcentré.
- 2.4 Lettre de Gilles Long (28-11-80) adressée à M. Richard Gauvin du ministère de l'Education, l'informant de la décision prise lors du SAC-121180 relative aux baccalauréats d'enseignement de l'Université de Moncton.
- 2.5 Lettre de Richard Gauvin (03-12-80) accusant réception de la précédente.
- 2.6 Lettre de Odette Pellerin (18-12-80) indiquant qu'elle remet sa démission comme membre du Sénat académique.
- 2.7 Lettre de Gilles Long (16-01-81) accusant réception de la précédente.
- 2.8 Lettre de Marcelle Dumont (19-01-81) informant les membres du Sénat que le personnel enseignant a élu Mlle Velma Wade membre du Sénat pour compléter le terme de Mme Odette Pellerin.
- 2.9 Lettre de Gilles Long (16-02-81) adressée à Mme Marcelle Dumont, accusant réception de la précédente. M. Long fait remarquer que le terme de Mlle Wade arrivera à échéance le 30 juin 1981.
- 2.10 Lettre de Roger Bilodeau (16-01-81) demandant que la composition du Conseil de faculté ou d'école soit modifiée afin de permettre une plus large représentation des étudiants et des professeurs.

- 2.11 Lettre de Gilbert Finn (21-01-81), adressée à M. Roger Bilodeau. Après avoir accusé réception de la précédente, M. Finn souligne que le travail de révision des règlements a été entrepris et que l'on tiendra compte de la suggestion faite par M. Bilodeau.
- 2.12 Lettre de Michel Bastarache (19-01-81) soulignant que l'Assemblée des professeurs de droit et lui-même appuient la suggestion faite par M. Roger Bilodeau en 2.10.
- 2.13 Lettre de Fernand Girouard (10-02-81) qui s'adresse aux membres du Sénat à titre de président du Comité de contrôle des exigences académiques. Les membres dudit Comité s'interrogent sur le rôle, la composition et le mandat dudit Comité depuis l'adoption de la restructuration administrative.
 - M. le Président rappelle à nouveau que les Règlements sont en voie de révision, que toutes les questions soulevées depuis la restructuration au sujet des divers comités seront réglées en temps et lieu.
- 2.14 Lettre de Roger Bilodeau (09-02-81) qui, au nom du Comité exécutif de l'Association des étudiants en droit, donne son appui au projet de règlements internes de l'Ecole de droit.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-121180

RESOLUTION 02-SAC-230281

Il est proposé par Normand Carrier appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le procès-verbal SAC-121180 soit adopté."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

4. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL SAC-121180

4.1 Etudes supérieures et recherche (SAC-121180, art. 4.1)

Le Doyen informe les membres que le document n'a pu être préparé pour la présente réunion du Sénat tel qu'il le prévoyait. La restructuration administrative exige, selon lui, que le travail déjà accompli soit repris.

MM. Clarence Jeffrey et Léonard LeBlanc feront conjointement une proposition à la prochaine réunion. du Sénat, par le biais du Conseil académique.

4.2 Rôle du Comité conjoint (SAC-121180, art.. 4.2)

Cette question sera étudiée à la rubrique 7 de l'ordre du jour.

4.3 Résolutions 89-SAC-250280 et 18-SAC-290580 (SAC-121180, art. 4.4.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait le point sur cette question. Une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'ABPUM. Tous les efforts déployés à ce jour n'ont produit aucun résultat probant Après discussion, les membres en arrivent au concensus suivant: l'impossibilité d'application desdites résolutions.

RESOLUTION 03-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Francis Weil

"Que le Sénat académique annule la deuxième partie de la Résolution 89-SAC-250280 qui se lit comme suit:

Pour tout enseignant, aux cours réguliers, à l'emploi de l'Université de Moncton, qu'un test de français soit administré pour déterminer son niveau de français et, s'il ne répond pas aux exigences, qu'on lui octroi une période de deux(2) ans pour satisfaire aux exigences requises; tout ceci s'applique également à tout nouveau professeur."

Tout en convenant de la difficulté d'application de la résolution précitée, un membre se demande comment l'on va s'assurer de la qualité du français des nouveaux professeurs. A cette question, M. Léonard LeBlanc répond que le mécanisme reste à être défini.

Vote Contre 2 • Abstentions 8 ADOPTE.

4.4 Définitions des termes: sciences humaines, humanités et sciences sociales (SAC-121180, art. 4.5)

Cette question sera étudiée à la rubrique 6. 4.5

Emission des diplômes (SAC-121180, art. 4.6)

RESOLUTION 04-SAC-230281

Il est proposé par Clarence Jeffrey appuyé par Norman Roy

"Que l'étude de cette question soit déléguée au Conseil académique."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

4.6 Comité spécial, dégrèvement des cours de la FEUM (SAC- 121180, art. 4.9)

Selon les renseignements accueillis, le Comité ad hoc prévoit présenter un rapport à la prochaine réunion du Sénat académique.

- 4.7 Comité spécial, charge maximale d'enseignement (SAC-121180, art. 4.10)

 Cette question sera reprise à la rubrique 6.
- 4.8 Restructuration de la Faculté des sciences de l'éducation résolution 11-SAC-121180 (SAC-121180, art. 6.1.3)

Etude reportée à la rubrique 6.

- 4.9 Ecole de droit: règlements internes (SAC-121180, art. 6.1.5) Etude reportée à la rubrique 6.
- 4.10 B.G.P. (SAC-121180, art. 13.2) Etude reportée à la rubrique 6.

5. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CAC-280181 ET CAC-041280

RESOLUTION 05-SAC-230281

Il est proposé par Louis Malenfant appuyé par Norman Roy

"Que les procès-verbaux CAC-280181 et CAC-041280 soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

- 6.1 CAC-280181
- 6.1.1 Charge maximale d'enseignement: critères (CAC-280181, art. 4.1)

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est d'avis qu'il est impossible de pousser plus avant l'étude. Une liste de critères a été soumise aux membres du Conseil académique afin d'en arriver à une classification par ordre d'importance. Cet exercice a produit des résultats mitigés; M. LeBlanc s'attend de le reprendre l'année prochaine.

6.1.2 Définitions des termes humanités, sciences sociales, sciences humaines, sciences pures et appliquées (CAC-280181, art. 4.2)

RESOLUTION 06-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat accepte les définitions soumises ci-après et que les textes décrivant les programmes ainsi que la composition des comités et conseils de l'Université où les expressions humanités, sciences sociales, sciences humaines et sciences pures et appliquées sont employées, soient repris de manière à ce que les changements dans les définitions n'affectent aucunement lesdits programmes et la composition

des comités et conseils en question.

Humanités: arts visuels, art dramatique, la musique et les lettres, incluant la linguistique et la littérature française, anglaise, espagnole et allemande (AV, MU, AT, FR, EN, ES, AL, FL, TR).

Sciences sociales: l'économie, la sociologie, le service social, la science politique, psychologie, droit (EC, SO, DM, SS, SP, PS, DR).

Sciences humaines: toutes les disciplines enseignées à l'Université de Moncton sauf les disciplines relevant de la Faculté des sciences et de génie (AD, AP, AL, EN, AV, CO, DM, DR, EC, ED, EA, EI, EP, ES, FI, FR, FL, GO, HI, LO, MU, NG, NA, PI, PS, SD, SP, SR, SE, SS, SO, TR, VT, PE).

Sciences pures et appliquées: les disciplines relevant de la Faculté des sciences et de génie et les autres sciences appliquées (BC, BI, CH, MA, PH, IN, ST, GG, GI, GC, SD, NA, VT, NG)."

Vote Contre 2 Abstentions 3 ADOPTE.

Un représentant du CUSLM se demande comment l'on répartira les professeurs par secteur. Ces derniers vont-ils déterminer eux-mêmes leur appartenance?

- M. le Président fait remarquer que cette question est en discussion depuis un certain temps déjà. La proposition soumise ne représente probablement pas la perfection. Il s'agira de la mettre à l'essai; si l'agencement proposé entraîne des difficultés, il y aura toujours moyen de l'amender à une prochaine réunion.
- 6.1.3 Français: Résolution 06-CAC-240980 (CAC-280181, art. 4.3)

Va-t-on comptabiliser FR 1875-76, oui ou non. Le Comité des programmes a été saisi de cette affaire par le biais des programmes qui lui ont été soumis. Les membres du Comité des programmes n'ont pu s'entendre sur une politique à suivre sous ce rapport. Le CPR recommande donc, comme

on le verra tantôt lors de la présentation de son rapport, que l'examen de ce problème se poursuive au niveau du Conseil académique. A noter que le CAC a déjà inscrit ce point à son ordre du jour.

- 6.1.4 Ecole de droit: règlements particuliers (CAC-280181, art. 4.)
 - A noter que la numérotation qui suit se réfère au document soumis par l'Ecole de droit.
 - 3.16 Système de notation

RESOLUTION 07-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Michel Bastarache

"Que le Sénat académique adopte, pour l'ensemble de l'Université, le système de notation proposé; tout en remplaçant le mot "bon" par le mot bien sous l'en-tête 'Définition qualitative'."

En faveur 24 Contre 3 Abstentions 3 ADOPTE.

Not	e alphabétique	Valeur	Définition qualitative
	A, A+ B+ B C+ C D+ D	4.0 3.5 3.0 2.5 2.0 1.5 1.0	excellent très bien très bien bien bien passable passable échec

RESOLUTION 08-SAC-230281

Il est proposé par Norman Roy appuyé par Jean-Guy Finn

"Que le système de notation adopté à la résolution 07 entre en vigueur le ler juillet 1981."

Vote. Abstentions 2 ADOPTE.

RESOLUTION 09-SAC-230281

Il est proposé par Michel Bastarache appuyé par Léonard LeBlanc

"Que le règlement 3.6 soit adopté, avec les changements suivants:

ler paragraphe: ...cours énumérés à l'Annexe A devrait se lire ...cours mentionnés au programme;

2e paragraphe: ...cours obligatoires indiqués à l'Annexe B devrait se lire ...cours obligatoires mentionnés au programme;

3e paragraphe: (nouveau paragraphe) Des crédits lui seront accordés pour tous les cours...;

4e •paragraphe: Tel quel."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

3.6 Règlement tel qu'adopté:

L'étudiant de 1re année doit s'inscrire à tous les cours mentionnés au programme. Des crédits lui seront accordés pour ces cours à condition qu'il maintienne une moyenne pondérée de 2.0 pour l'ensemble des cours de l'année et qu'il obtienne un résultat final de D ou plus pour chaque cours individuel.

L'étudiant de 2e ou 3e année doit s'inscrire à tous les cours obligatoires mentionnés au programme.

Des crédits lui seront accordés pour tous les cours à condition qu'il maintienne une moyenne pondérée de 2.0 pour l'ensemble des cours de l'année et qu'il obtienne un résultat final de D ou plus pour chaque cours individuel.

Compte tenu du règlement universitaire 15, l'étudiant ne sera normalement pas autorisé à s'inscrire à un cours alors qu'il a échoué le préalable dudit cours.

RESOLUTION 10-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Michel Bastarache

"Que le règlement 3.7 soit adopté, avec le changement suivant à la dernière ligne:..pondérée de 2.0 au premier semestre de l'année suivante et une moyenne cumulative de 2.0 à la fin de l'année suivante."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

3.7 Règlement tel qu'adopté:

Pour réussir, l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée de 2.0 pour l'ensemble de son année. Celui dont la moyenne pondérée se situe entre 1.8 et 2.0 peut, sur permission du doyen, être admis sous condition en 2e ou 3e année, selon le cas; la condition étant de maintenir une moyenne pondérée de 2.0 au premier semestre de l'année suivante et une moyenne cumulative de 2.0.à la fin de l'année suivante.

RESOLUTION 11-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par George Wybouw

"Que le règlement 3.11 soit adopté, avec le changement suivant: nouveau paragraphe: Toutefois, cet étudiant doit reprendre l'année suivante le nombre de crédits échoués, que ce soit..."

Vote unanime ADOPTE.

3.11 Règlement tel qu'adopté:

L'étudiant qui échoue un seul cours pour l'ensemble de l'année universitaire, c'est-à-dire un cours à option ne dépassant pas 3 crédits, ainsi que l'examen de reprise, n'a pas à reprendre toute son année.

Toutefois, cet étudiant doit reprendre l'année suivante le nombre de crédits échoués, que ce soit en reprenant le cours .échoué ou un autre cours qu'il n'a pas déjà suivi.

RESOLUTION 12-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Michel Bastarache

"Que le règlement 5.2 soit adopté tel quel."

Vote Contre 3 Abstentions 3 ADOPTE.

5.2 Règlement tel qu'adopté:

Tout étudiant peut demander la révision de toute note attribuée pour des travaux écrits ou des examens; dans ce cas, une telle demande doit être faite dans les deux(2) semaines suivant la communication des résultats; de plus, un montant de 10\$ doit être versé à l'Ecole pour chaque nouvelle correction (jusqu'à concurrence de 40\$ par session). Si la nouvelle correction donne une note majorée, l'étudiant se verra remboursé le montant versé.

Une telle requête doit être faite par écrit et adressée au doyen.

RESOLUTION 13-SAC-230281

- Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Michel Bastarache
- "Que le règlement 9.1 soit adopté, avec le changement suivant: ...ou suivant les conditions d'admission particulières au programme LL.L.-LL.B."

Vote Contre 2 Abstentions 1 ADOPTE.

9.1 Règlement tel qu'adopté:

Un cours suivi par un étudiant avant son admission à l'Ecole de droit de l'Université de Moncton ne peut normalement être crédité en vue de l'obtention du Baccalauréat en droit, à moins que cet étudiant ne soit admis après un transfert ou suivant les conditions d'admission particulières au programme LL.L.-LL.B.

PROPOSITION

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Léonard LeBlanc

"Que ces nouveaux règlements entrent en vigueur le 1er juillet 1981."

Après discussion, et avec l'accord du secondeur, le proposeur retire sa proposition.

PROPOSITION

Il est proposé par Michel Bastarache appuyé par Lorraine Bourque

"Que ces nouveaux règlements entrent en viqueur dès maintenant."

Après discussion, et le secondeur ayant donné son accord, le proposeur retire sa proposition.

RESOLUTION 14-SAC-230281

Il est proposé par Michel Bastarache appuyé par Jean-Guy Finn

"Que les règlements 3.6, 3.7, 3.11, 5.2 et 9.1 entrent en vigueur, pour tous les nouveaux étudiants inscrits à l'Ecole de droit, le 1er juillet 1981, sous réserve de la possibilité pour les étudiants déjà inscrits de se prévaloir des nouveaux règlements dès le présent semestre." .

Vote unanime ADOPTE.

Un membre demande qu'il soit noté au compte rendu qu'il s'agit ici de règlements universitaires adoptés par le Sénat et non pas tout simplement de règlements internes. Il convient de rappeler qu'à la réunion CAC-280181 l'on avait suggéré que les règlements particuliers à chaque faculté/école soient dorénavant intégrés à la section "règlements universitaires" de l'Annuaire.

6.1.5 Politiques en déontologie (CAC-280181, art. 4.6)

(voir Annexe "A")

RESOLUTION 15-SAC-230281

- Il est proposé par Clarence Jeffrey appuyé par Léonard LeBlanc
 - "Que la politique concernant l'utilisation des sujets humains dans les recherches entreprises par des professeurs et/ou des étudiants de l'Université de Moncton soit adoptée."

Vote Abstentions 4 ADOPTE.

6.1.6 Comité de nomination de la CESPM, secteur universitaire: nomination d'un membre (CAC-280181,. art. 5)

RESOLUTION 16-SAC-230281

Il est proposé par Brian Newbold appuyé par Normand Carrier

"Que le Sénat ratifie la nomination de Fernand Girouard."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

6.1.7 Comité de contrôle des exigences académiques: nominations (CAC-280181, art. 6.2)

RESOLUTION 17-SAC-230281

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Lorraine Bourque

"Que le Sénat entérine la résolution 06-CAC-280181, à savoir que les mandats de Fernand Girouard, Vance Toner, Victor Dionne et Lauraine Léger soient prolongés jusqu'au 30 juin 1981."

Vote unanime ADOPTE.

6.2 CAC-041280

6.2.1 Politique linguistique de l'Université (CAC-041280, art. 4.3)

RESOLUTION 18-SAC-230281

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le document intitulé 'Politique linguistique' (CAC-041280, Annexe A) soit adopté par le Sénat académique."

Voté Abstention 1 ADOPTE.

7. RAPPORT DU COMITE CONJOINT

7.1 Restructuration du Comité

(voir Annexe "B")

Les membres du présent Comité ont examiné tout spécialement le statut et le mandat du Comité conjoint. Ils désirent soumettre des modifications.

Après avoir pris connaissance du document émanant du Comité conjoint actuel, et après explications par le Président, la discussion s'engage. Deux commentaires ressortent:

- quels critères, autres que les ressources financières prévues, seront utilisés pour établir les priorités?
- s'agit-il bel et bien d'un comité consultatif?

En réponse, M. le Président rassure l'assemblée. Ce Comité n'a pas et ne demande pas le droit de veto; il est tout simplement un comité permanent qui fera des recommandations simultanément au Sénat et au Conseil des Gouverneurs.

D'aucuns suggèrent trois modifications à apporter au texte:

- a) que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit ajouté à la liste des invités;
- b) qu'il soit précisé que ce sont deux membres du Sénat nommés par le Conseil académique et deux membres du Conseil des Gouverneurs nommés par le Comité exécutif;
- c) que, dans la section "Mandat", l'on précise davantage les critères qui sous-tendent l'établissement des priorités.

RESOLUTION 19-SAC-230281

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Francis Weil

"Que la proposition d'un Comité conjoint de la planification soit adoptée, compte tenu des trois modifications ci-devant à être soumises au Comité conjoint actuel."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

7.2 Rapport du Comité conjoint

M. le Président informe l'assemblée que le Comité conjoint s'est réuni le 6 février dernier afin de procéder à un réexamen des programmes laissés en suspens l'an dernier, et de faire ses recommandations pour les programmes que vient d'étudier le Comité des programmes. Il se demande s'il est pertinent de présenter son rapport immédiatement ou d'attendre après l'étude du rapport que doit soumettre le Comité des programmes.

RESOLUTION 20-SAC-230281

Il est proposé par George Wybouw appuyé par Marcelle Dumont

"Que le Président produise immédiatement le rapport du CCJ-060281."

Vote Abstention 1 ADOPTE. 7.2.1

Programmes 1979-80

Recommandations du Comité conjoint:

a) Baccalauréat en restauration

Compte tenu de la clientèle, des coûts, des priorités à établir, le Comité recommande que le Baccalauréat en restauration soit laissé en suspens.

b) B.Sc. - Majeur en informatique appliquée

Ce programme est-il justifié lorsque l'on sait que le baccalauréat en informatique appliquée vient tout juste d'être approuvé par la CESPM. Les membres estiment que la Faculté des sciences et de génie devrait concentrer ses efforts et faire du B.I.A. un succès.

Le Comité ne recommande pas l'approbation dudit programme et demande à la Faculté de le retirer.

c) Mineur en littérature anglaise et mineur en linguistique anglaise

Le Comité est d'avis que ces deux mineurs peuvent se donner dans le cadre du mineur en anglais. Il s'agirait de recommander aux étudiants les profils proposés à la manière du mineur en psychologie (voir Annuaire 80-82, p. 285).

d) Mineur en linguistique française et mineur en littérature de langue française

Le Comité est d'avis que ces deux programmes peuvent se donner dans le cadre du mineur en français de la manière spécifiée en c).

e) Mineur en vêtement-textiles : Le Comité conjoint recommande

l'adoption dudit mineur.

7.2.2 Programmes 1980-81

Recommandations du Comité conjoint:

a) Mineur en français langue seconde

Après une étude attentive des objectifs du programme, le Comité recommande l'adoption dudit mineur.

b) B.A. (majeur en information et communication)

Le Comité estime que l'Université a un rôle prioritaire à jouer dans ce domaine. En conséquence, il recommande l'adoption du programme proposé.

c) Maîtrise en administration publique (à temps partiel)

Le temps partiel viendrait s'intégrer au plein temps. Les cours seraient déplacés en fin d'après-midi et en début de soirée afin d'accommoder les deux groupes.

Le Comité recommande l'adoption de la M.A.P. à temps partiel.

- d) Diplôme en administration publique Le Comité en recommande l'adoption.
- e) Certificat en gérontologie

 Le Comité en recommande l'adoption.
- f) Certificat en enseignement des sciences commerciales

 Le Comité en recommande l'adoption.
- g) Certificat en enseignement correctif et individualisé Le programme n'a pu être présenté à temps au Comité des programmes.

Le Comité est d'avis qu'il faut s'en tenir aux échéances dressées par le Comité des programmes.

Le Comité conjoint ne recommande pas l'implantation dudit certificat cette année.

U.

Avant de passer à la prochaine rubrique à l'ordre du jour, il est convenu de lever la séance à 17h30 pour la reprendre le lendemain matin à 9h.

8, RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

NOTE BENE:

AFIN DE FACILITER LA COMPREHENSION DE LA SECTION CONSACREE

AUX PROGRAMMES, NOUS CONSERVERONS DANS LE PRESENT COMPTE

RENDU LE MEME NUMEROTAGE QUE DANS LE DOCUMENT I (SAC-230281)

1	- CENTER	UNIVERSITAIRE	תת	CHIDDAGAM
			ייי	DITTELAGUN

1.1 - Baccalauréat en gestion des pêches

1.1.1 - Descriptions modifiées

PE 2001 Eléments de pêcheries I	3 cr.
PE 4002 Biogéographie de la mer	3 cr.
PE 4003 Eléments de pêcheries III	3 cr.

RESOLUTION 21-SAC-230281

Proposeur: Léonard LeBlanc Secondeur: Jean-Guy Lachance

"Que l.l.l soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vota unanime ADOPTE.

1.1.2 - Changements mineurs (B.G.P.)

		Première année		
1744				
		Comptabilité financière I		cr.
	0 1002	Comptabilité financière II	3	cr.
	R 2000	Initiation au droit commun	3	cr.
	A 1156	Mathématiques linéaires des affaires	6	cr.
F	R 1885	Langue parlée et écrite II	3	cr.
F	R 1886	Langue parlée et écrite II	3	cr.
E	N 1031	Eng. lang., Comp. and Read.	3	cr.
E	N 1032	Eng. lang., Comp. and Read.	. 3	cr.
C	H 1311	Chimie générale I	3	cr.
В	1 1001	Biologie générale I	4	cr.
P	E 2001	Eléments de pêcheries I	3	cr.
T	OTAL		37	cr.
		Deuxième année		
A	D 2211	Principes de management I	3	cr.
A	D 2212	Principes de management II	3	cr.
A	D 2311	Principes de marketing I	3	cr.
A	D 2312	Principes de marketing II	3	cr.
A	D 2231	Eléments de production	3	cr.
C	0 2701	Taxation	3	cr.
E	C 1020	Principes économie (macro)		cr.
E	C 1030	Principes économie (micro)		cr.
S	T 2653	Statistique descriptive	100	cr.
F	I 2801	Mathématiques financières		cr.
P	E 4002	Biogéographie de la mer	1 22	cr.
P	E 3002	Navigation et engins de pêche		cr.
- 760	कर अस्तिकार्वित			OL.
T	OTAL		36	cr.
-			30	CL.

Troisième année

(6)	CO	2601	Introduction à l'informatique	3	cr.
(6)	co	3201	Comptabilité analytique I	3	cr.
(6)	FI	3701	Gestion financière I	3	cr.
(6)	AD	3222	Rel. humaines dans l'entreprise	3	cr.
(5)	GO	2401	Géographie économique et humaine	3	cr.
(6)	AD	4231	Gérance industrielle et production	3	cr.
(5)	EC	2130	Economie des provinces de l'Atlantique	3	cr.
(5)	PE	3000	Practicum en gestion des pêches I	3	cr.
(5)	PE	3001	Traitement des produits marins	3	cr.
(5)	PE	3003	Infrastructure des usines de pêche	3	cr.

TOTAL 30 cr.

Quatrième année

(7)	CO	3701	Système de taxation	3	cr.
(7)	FI	3702	Gestion financière II	3	cr.
(7)	AD	3352	Etude de marché	3	cr.
(7)	AD	4222	Administration du personnel	. 3	cr.
(8)	GO	3301	Principe de géo. économique	3	cr.
(8)	PE	4000	Practicum en gestion des pêches II	3	cr.
(7)	PE	4001	Eléments de pêcheries II	. 3	cr.
(8)	EC	2600	Finance et rel. écono. internationales	3	cr.
(8)	PE	4003	Eléments de pêcheries III	3	cr.
(8)	PE	4004	Séminaire en gestion des pêches	3	cr.
			Cours au choix	3	cr.
				68	
				10	
TOTA	N.T.			2	
	1.4.4			33	cr.

RESOLUTION 22-SAC-230281

Proposeur: Léonard LeBlanc Secondeur: Jean-Guy Lachance

"Que 1.1.2 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

2 -	ECOLE	DE	DROIT

COURS OBLIGATORES PROGRAMME ACTUEL 6 cr. *DR-1017 Biens I Description légèrement modi DE-1012 Contrats I 6 cr. Aucun changement DE-1015 Sélits I 6 cr. DR 1223 Responsabilités délictuelles DE-1020 Constitutionnel 4 cr. Aucun changement DE-1022 Pénal I 6 cr. Aucun changement DE-1022 Pénal I 6 cr. *DR-1019 Pénal I 4 cr. Réduction de 6 crédits à la faveur d'un cours 2 crédits à créer. DE-1025 Droit international Fublic 2 cr. *DR-1021 Troit international public 3 crédits. Retour y Ul' té de justif	0		DE-1	1.7 2.9 1	1.7	DE	LL.B.	gramme	0	Pro
Dienr Garden Ger. Dienr Gentrats I Ger. Contrats I Ger. Méthodologie Ger. Constitutionnel Ger. Droit international gublic 2 cr. Droit international gublic 2 cr. PROGRAMM PROGRAMM Ger. PROGRAMM Ger. Aucun changement Aucun changement Aucun changement Aucun changement Aucun changement PR-1019 Pénal I 4 cr. *DR-1019 Pénal I 4 cr. *DR-1224 Oroit international pub	RS OBL	017	(5	13	5	222	201	V.)	27.2	
ROGRAMME ACTUEL 6 cr. 6 cr. Aucun changement 4 cr. Aucun changement Aucun changement 4 cr. Aucun changement 4 cr. Aucun changement 4 cr. Spr-1019 Pénal I 4 cr. *DR-1224 Oroit international pub	GATOIRES	Bien	ontrats	(b) (c) (b)	thodologi	onstitutionn	to to	roit internati	TCATIVES	
ACTUEL PROGRAMM 6 cr. *DR-1017 Biens I Descr 6 cr. Aucun changement 4 cr. Aucun changement 4 cr. Aucun changement 6 cr. *DR-1223 Responsabilités délict Aucun changement 9 DR-1019 Pénal I 4 cr. 2 cr. *DR-1224 Proit international pub	PROGRAM							onal		
PROGRAMM cr. *DR-1017 Biens I Descr cr. Aucun changement cr. DR 1223 Responsabilités délict cr. Aucun changement cr. Aucun changement cr. *DR-1019 Pénal I 4 cr. *DR-1224 Droit international pub	9.9			- 1				ş_r,		
*DR-1017 Biens I Descr Aucun changement DR 1223 Responsabilités délict Aucun changement Aucun changement *DR-1019 Pénal I 4 cr. *DR-1224 Oroit international pub		uplant							,	
*DR-1017 Biens I Descr Aucun changement DR 1223 Responsabilités délict Aucun changement Aucun changement *DR-1019 Pénal I 4 cr. *DR-1224 Oroit international pub		cr.	CT.		or.	er.		°z.	375	,
PROGRAMM Biens I Descr angement Responsabilités délict angement pénal I 4 cr. Pénal I 1 cr. podification dans la de										gu'il a
PROGRAMM Biens I Descr angement Responsabilités délict angement pénal I 4 cr. Pénal I 4 cr. Poit international pub		*DR-1017	Aucun c	DR 1223			*DR-1019	*DR-1224		porte
pROGRAMM Described delict therefore described by the creation along the described by the creation of the creat			hangene		hengeme	nangeme	Pénal	Uroit		
PROGRAMME PROPOSE Description légèrement de des délictuelles 4 cr. Réduction de 6 à la faveur d'u 2 crédits à crédits à crédits.) -l	D et	nsabili	nt	D et	н	12 6 13 13 13		cation
ictuelles Réduction de 6 Réduction de 6 Reduction de 6 Reduction de 6 Reserration de 6 Reserration de 6	PROGRA	De		tés dél						dans le
	MME PROPOSE			ictuelles						0.00

1	9
1	렫
1	×
1	EME
1	EH
ı	TRO
ł	HS
ı	H
1	SME
	ANNI
	SES

Droit scrir Affaires I Internation Fiscal I Preuve Fiducies Recours	N	DE-3515	31 2 2 2 2	U
	3 cr.		N	ACTUEL
. NW W W W	Aucum changement		Aucun changement Aucun changement Aucun changement Aucun changement *DP-3:29 Fiducies et recours 4 cr.	PROGRAMME PROPOSE
PROGRAMME PROPO 3 cr. Augur changement 4 cr. Augur changement 5 cr. Augur changement 6 Augur changement 7 cr. Augur changement 7 cr. Fiducies et recours 4 cr.			Fusion des cours de riducies et recours création i'un cours	38

ocises librement. Ce règlement n'est pas applicable à l'étudiant inscrit au programme clinique (crédits librement. Ce règlement n'est pas applicable à l'étudiant inscrit au programme clinique (ire approuver son choix d'options par le Doyen. ire approuver son choix d'options par le Doyen. sail, Famille, Testaments, Affaires II, Biens II, Compagn es, ne seront plus obligatoires. raire de deuxième et de troisième année sera entièrement flexible, sauf pour Tritunal-Ecole et Mê rogramme complet comprendre 60 crédits obligatoires et 36 crédits optionnels, soit 96 crédits.	NOTES:	, Pamille, Testaments, Affaires II, Biens II, Compagnies, ne seront	re de deuxième et de troisième année sera entièrement flexible, sauf pour Tribunal-Ecole et	ogramme complet comprendre 60 crédits obligatoires et 36 crédits optionnels, soit 96	minimum de crédits par an sera de 30, par senestre de 13; le nombre maximum de crédits pour un senestre sera		DR-2221 Fénal II 3 crédits Louveau cou portant sur	E COLITA		' PDR-2222 Fénal III 2 crédits Houvelle description résultant de l'introduction de Fénal II	Pénal III 2 crédits Nouvelle description de l'introduction de	créanciers/débiteurs 2 cr. Aucun chargement 2 crédits Mouvelle description de
--	--------	---	---	--	--	--	--	----------	--	---	---	---

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		. = -3333				::-::15	=-2115 Biens	. =-5136 FLa	75-3134 Nan	2-2116 Biens	COURS A OPTION (
		ropriétaires/locataires	Aménagement du territoire			Testaments	13 00	Transfication successorale	Nondateires	ns IV	12	PROGRAMME ACTUEL
	2 07.	N	. 23 G T .	*17		3 07.	3 cr.	23	2 cr.	2 cr.		
1105-dus	Sucun che	Aucun che	DR-3334	*5R-2011	*DR-2010	*DR-3010	*DR-2116	Aucun changement	*DR-2001	*DR-3117		
	Changement	changement	COURS A RAYER DE LA LISTE	lettres de change et lois bancaires 3 or. Nouveau cours. Cette matière était autrefois courerte en partie dans Affaires II	Rédaction juridique 2 cr. Tourest cours	Testaments et successions ab intestat 3 cr. Souveau titre et nouvelle description	Süretés impobilières 3 cr. Aujourd'hui appelé Biens	angement	Mandataires 2 cr. Mouvelle description.	Transactions immobilières 3 cr. Aujourd'hui appelé Biens IV et portant 2 crédits		PROGRAMME PROPOSE

NOTES EXPLICATIVES: **13-2224 La pratique du droit **13-2224
LICATIVES: Avons rouls rationaliser les contents de cours en regroupant to bien que privilèges et autres charges réelles) et en addition du content du cours des mandataires. Du content du cours des mandataires. de du régime des biens consécutif au décès. de change se pouvait être étudié en 20 heures, de la lidée des banques venant d'être adoptée, cette question prend une cert
Nous avons voulu rationaliser les contenus de cours en regroupant to aussi bien que privilèges et autres charges réelles) et an rodifiant tion du contenu du cours des mandataires. Testaments est modifié pour refléter le passage des successions ab i l'étude du régime des biens consécutif au décès. Lettres de change ne pouvait être étudié en 20 heures, de là l'idée na partis de constator que les lois bancaires ne tombaient nuile part loi des banques venant d'être adoptée, cette question prend une cert
La rationalisation mentionnée en (A) est aussi reflétée dans la créa tion du contenu du cours des mandataires. 1 l'étude du régime des biens consécutif au décès. 1 lettres de change ne pouvait être étudié en 20 heures, de là l'idée a permis de constator que les lois bancaires ne tombaient nuile part loi des banques venant d'être adoptée, cette question prend une cert
Testaments est modifié pour refléter le passage des successions ab i l'étude du régime des blens consécutif au décès. Lettres de change ne pouvait être étudié en 20 heures, de là l'idée a permis de constator que les lois bancaires ne tombaient nulle part loi des banques venunt d'être adoptée, cette question prend une cert
l'itettres de change ne pouvait être étudié en 20 heures, de là l'idée a permis de constator que les lois bancaires ne tombaient nuile part loi des banques venant d'être adoptée, cette question prend une cert

	PROGRAMME ACTUEL		PROGRAMME PROPOSE
2 ZGT 2 Z	<u> </u>		
	× 2		*DR-3012 Transports 2 cr. houveau cours
			*DR-3C15 Constitutionnel II 2 cr. Mouveau cours
DR-3231	Administratif II	2 cr.	DR-3233 Administratif II 3 cr. Passe de 2 à 3 cr.
			*DR-2131 International public II 2 cr. Houreau cours
DR-3225	Tribunal-Ecole Jessup	2 cr.	Augun changement
DR-3434	Régierentation du commerce	2 cr.	Aucun changement
22-2225	11/10/4	3 Cr.	Aucur changement
35-332	Transcit 41	2 cr.	Aucun changement
12-3133	Low in the chon	2 cr.	Aucun changement
25-3531	Environnement	2 02.	Aucun changement
DR-3535	Problèmes juridiques contemporairs	.2 cr.	Aucun changement
		*	*DR-2428 Pêcheries 2 cr. Houveau cours
			*DR-3016 Droit administratif III 2 or. Toursess cours

⁽³⁾ Un cours avancé de droit constitutionnel s'impossit avec l'ampleur que prennent les recours de cette nature devant les tribunaux et les négociations en cours au niveau politique; le cours de première est une simple introduction su domaine. pêche et des zônes économiques, exploitation du plateau continental). De là la nécessité de cours en international public et pêcheries.

.s esper .. s fr

PROGRAMME ACTUEL Philosophie du droit Philosophie du droit Droit des minorités Libertés publiques	9.5	pauvreté du droit cenadien	droit canadi	vreté droit cans au droit famille	vreté droit cana au droit famille
		2 cr. *DR-3220 Histoire &u droit 2 cr. Nouvelle description	cr. *DR-3220 Histoire du droit 2 cr. Nouvelle description cr. *DR-3137 Introduction au droit civil. 3 cr. Passe de 2 à	cr. *DR-3220 Histoire du droit 2 cr. Nouvelle description cr. *DR-3137 Introduction au droit civil. 3 cr. Passe de 2 à cr. Aucun changement	cr. *DR-3220 Histoire du droit 2 cr. Nouvelle description cr. *DR-3137 Introduction au droit civil. 3 cr. Passe de 2 à cr. Aucun changement cr. *TR-2110 Droit des consommateurs 2 cr. Nouvelle descrip
2 cr.	Aucun changement		. *DR-3137 Introduction au droit civil. 3 cr.	cr. *DR-3137 Introduction au droit civil. 3 cr. Passe de 2 à cr. Aucun changement	cr. *DR-3137 Introduction au droit civil. 3 cr. Passe de 2 à cr. Aucun changement cr. *TR-2110 Droit des consommateurs 2 cr. Nouveile descrip

	- 1		
ROUPE D:	DROTT ECCIONICE		
27-3430	Droit des coopératives	2 cr.	*DR-3431 Associations 3 cr. respende coopérations de personne associations non commerciales
Σ=-2421	Droit des compagnies	3 cr.	*DR-2311 Sociétés commerciales 3 cr. Changement du titre
2:-2413	Affaires II	3 cr.	Aucun changement
			*DR-2019 Financement des sociétés commerciales. 2 cr. Nouveau cours; porce sur le financement de l'entrepris et le rôle de l'avocat dans les décisions relatives à sa structure financière.
25-3432	Droit fiscal II	2 cr.	Aucun changement
11-3435	Droit des assurances	2 07.	DR-3437 Assurances 3 crédits Passe de 2 à 3 crédits.
TR-3536	Droit maritime	2 cr.	hucun changement
18-3135	Droit des créanciers	2 cr.	Aucun changement
79-3434	Réglementation du commerce	2 cr.	Aucun changement
13-3535	Problèmes juridiques contemporains	2 cr.	Aucun changement

.

Les autres cours seront offerts occasionnellement ou cyclés.

```
Sociétés connerciales
                  Assurances
                                   offsires !!
                                                                                                                                                          Sûretés immobilières
                                                    Fiscal II
                                                                                       Travail I
                                                                                                       Propriétaires et locataires
                                                                                                                       Rédaction juridique
                                                                                                                                                                                            Créanciers/débiteurs
                                                                                                                                                                                                               Pénal II
                                                                                                                                       Testaments et successions ab intestat
                                                                      Famille
                                                                                                                                                                             Transactions immobilières
```

Parmi les cours optionnels, les cours suivants seront offerts chaque année dans la mesure du possible:

2.2 - Pr	ogramme	LL.L	- LL.B.
----------	---------	------	---------

	PROGRAMME ACTUEL		PROGRAMME PROPOSE
EC THOO	LIGHTOIRES		
03-1017	Wiene I	6 cr.	Aucun changement
DR-1012	Contrats	6	Aucun changement
DR-1018	Délits	6 cr.	DR 1223 Responsabilités délictuelles 2 cr.
DR-2310	Familie	3 cr.	Aucun changement
28-2712) - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	3 cr.	Aucun changement
ER-2413	A	3 cr.	Aucun changement
13-2115	니 이 !! 나 나 !!	3 cr.	*DR-2116 Stretés innobilières 3 cr. Aujourd'hui appelé Biens II
0 U W P I I	20 11 12 12 13 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	νω 	*UR-3ECO Fiducies et recours E or. Finalion hes cours de cours et recours et
DR-3115	Testalents.	3 cr.	Aucun changement
13 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	Siocetine civile	b cr.	Aucun changement
U 55 CO		3 cr.	Augun changement

PROGRAME ACTUEL	
ACTUEL PROGRAMME PROPOSE Augun changement	2 cr. Aucun changement
Aucun changement	genent
	PROGRAMME PRO

-24-

RESOLUTION 23-SAC-230281

Proposeur: Léonard LeBlanc Secondeur: Michel Bastarache "Que

2.I et 2.2 soient adoptés tels que présentés ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

NOTE: Le CPR recommande que les cours reliés à la "clinique juridique" soient adoptés à condition que ladite clinique soit créée.

- FACULTE DES	S SCIENCE	S ET	DE GEN	NIE	
- Chimie			(annulé)	(annulé)	
	8	BC	BC	BC	
	4801	4811	3711	3701	
	Laboratoire de biochimie II (0-4) 2 cr.	Biochimie III (3-0) 3 cr.	Biochimie des micro-organismes (3-0) 3 cr. Prélable: CH 2322 ou BC 3811	Laboratoire de biochimie des micro-organismes (0-4) 2 cr. Préalable: CH 2322 ou BC 3811 Concomitant: BC 3711	ACTUEL
			(remplacé par)	(remplacé par)	
	BC	ВС	BC	BC	
	3802 Laboratoire de biochimie II (0-4) 2 cr. (nouveau sigle)	3833 Biochimie III (3-0) 3 cr. (nouveau sigle)	4611 Biochimie des membranes (3-0) 3 Préalable: BC 3822	4702 Problèmes de biochimie (1-2) 2 Préalable: BC 3822	PROPOSE

Programme existant: mineur en biochimie	Programme proposé: mineur en biochimie
PROGRAMME ACTUEL	PROGRAMME PROPOSE
Cours obligatoires:	
CH-1001, CH-1002, CH-1011, CH-1022.	
Cours & option: Choisir BI-1001 et BI-1002 ou BI-1701, BI-1703, BI-1702 et BI-1704.	
Choisir: CH-2401, CH-2402, CH-2411 et CH-2422 OU CH-2302, CH-2311 et CH-2322	- Aucun changement -
Choisir au moins huit (8) crédits de cours parmi:	
BC-3801 Laboratoire de biochimie I (2 cr.) BC-3811 Biochimie I (3 cr.) BC-3822 Biochimie II (3 cr.)	
BC-3701 Laboratoire de biochimie des microorganismes (2 cr.)	BC-5822 Biochimie III (3 cr.)
	28.33

ANNEE

Date: le 28 novembre 1980 Programme existant: majeur en biochimie	Programme proposé: majeur en biochimie
PROGRAFIE ACTUEL	PROGRAMME PROPOSE
Cours obligatoires:	Cours obligatoires:
BC-3811 Biochimie I (2 cr.) BC-3812 Biochimie I (3 cr.)	- Aucun changement -
St-2603 Introduction aux probabilités et statistiques (3 cr.)	
BC-3701 Laboratoire de biochimie des microerganiames (2 cr.)	BC- 3233 Biochimie III (3 cr.)
BC-3711 Blochimie des microorganismes (3 cr.)	BC- 3 Laboratoire de biochimie II (2 cr.)
Cours du mineur: Choisir au moins douze (12) crédits de cours du mineur.	- Aucun changement -
Cours au choix: Choix libre de six (6) crédits de cours.	} - Aucun changement -
Total 3d cr.	Total 34 cr.

100

Cours obligatoire:

BC-4691 Techniques blochimiques (3 cr.)
BC-4891 Laboratoire de blochimie II (2 cr.)
BC-4811 Blochimie III (3 cr.)

Cours option: Choisir au moins 12 crédits dont au moins six (6) de blochimie parmi les cours suivants:

(voir annuaire pour liste p. 185, 1980-82)

Cours aux choix: Choix libre d'au moins six (6) crédits de

Total 38 cr. min.

Grand total 143 cr. min.

Choisir au moins douze (12)

crédits de

Cours du mineur:

cours.

Cours obligationes:

PROGRAMME PROPOSE

BI-4402 Microbiologie (4 cr.)

Cours option: Choisir au moins 12 credits de

Cours option: Choisir au moins 12 crédits dont six (6) de biochimie parmi:

(Ajouter à la liste de p. 185)

BC-4702 Problèmes de biochimie (2 er.) BC-4611 Biochimie des membranes (3 cr.) BI-3671 Physiologie et physiopathologie

BI-3671 Physiologie et physiopathologie humaine I (3 oc.) BI-3673 Physiologie et physiopathologie humaine II (3 oc.) IN-2203 Introduction & la programmation (3 cr.)

BI-4402 Microbiologie (4 cr.)

· Aucua changement -

- Aucun changement -

Total 37 cr. min. Grand total 142 cr. min.

Date: le 27 novembre 1980	Département: chimie
Programme existant: specialisation en biochimie	Programme proposé: spécialisation en biochimie
PROGRAMME ACTUEL	PROGRAMME PROPOSE
Cours obligatoires:	Cours obtantoires:
BC-3801 Laboratoire de biochimie I (2 cr.) BC-3811 Biochimie I (3 cr.)	- Aucun changement -
ST-2603 Introduction aux probabilités et statistiques (3 cr.)	
BC-3701 Laboratoire de biochimie des microorganismes (2 cr.)	BC- 35 Biochimie III (3 cr.)
BC-3711 Biochimie des microorganismes (3 cr.)	BC- AND Laboratoire de biochimie II (2 cr.)
Cours à option:	
Choisir au moins onze (11) crédits en chimie parmi la liste des cours à option en 4e année.	- Aucun changement -
Choix libre de six (6) crédits de cours.	- Aucun changement -

4 ANNEE

PROGRAMME ACTUEL	Programme proposé: spécialisation en biochimie PROGRAMME PROPOSE
Cours obligatoires:	Coms obligations:
BC-4601 Techniques biochimiques (3 cr.) BC-4801 Leboratoire de biochimie II (2 cr.) BC-4811 Biochimie III (3 cr.)	BC-4601 Techniques biochimiques (3 cr.) BI-4402 Microbiologie (4 cr.)
Cours à option: Choisir au moins 25 crédits dont au moins six (6) de blochimie parmi les cours suivants: (liste p. 172, answaire 1980-82)	Cours à option: Choisir au moins 25 crédits dont au soins onze (11) de blochimie parmi les cours suivants:
	BC-4702 Problèmes de biochimie (2 cr.) BC-4611 Biochimie des membranes (3 cr.) BI-3671 Physiologie et physiopathologie humaine I (3 cr.) BI-3673 Physiologie et physiopathologie humaine II (3 cr.) IN-2203 Introduction à la programmation (3 cr.)
	Enlever de la liste existente: BI-4402 Microbiologie (4 cr.)
Cours au choix: Choix libre de (6) crédits de cours.	}- Aucun changement -

Total 39 cr. Grand total 152 cr.

Total 38 cr. Grand total 151 cr.

RESOLUTION 24-SAC-230281

Proposeur: Léonard LeBlanc Secondeur: Brian Newbold

"Que 3.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime

ADOPTE.

3.2 Maîtrise en chimie

			ACTUEL	I			P	PROPOSE
				CHANGEMENT	DE SIGLE, T	CHANGEMENT DE SIGLE, TITRE ET CONTENU		DE COURS GRADUES
(aboli) CH 6012	СН	6012	Séminaire de recher Préalable: CH 6011	Séminaire de recherche II (3 cr.) Préalable: CH 6011	II (3 cr.)	(nouveau)	СН 6811	Structure et fonction des protéines (3-0) 3 cr. Préalable: CH 3411 ou BC 3833
aboli) CH 6014	CH	6014	Séminaire	Séminaire littéraire II (3 cr.)	I (3 cr.)			
			Préalable: CH 6013	CH 6013		(nouveau)	CH 6822	Interactions chimiques et bio- chimiques des macromolécules (3-0) 3 cr. Préalable: CH 3411 ou BC 3833

RESOLUTION 25-SAC-230281

Proposeur: Léonard LeBlanc Secondeur: Francis Weil

"Que 3.2 soit adopté tel que présenté ci-devant."

ADOPTE. 3.3

- Associé en informatique appliquée

Pour information, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche nous livre la proposition de la Faculté:

"Que le diplôme d'associé en informatique ne soit décerné qu'aux étudiants ayant obtenu une moyenne de 3.5 pour les crédits à contenu informatique, à savoir: IN 2203, CO 2602, IN 2213, IN 2223, IN 3233, IN 2263."

Sur la question, notons les interventions suivantes:

- Doyen de la Faculté des sciences et de génie:

Le département responsable est très hésitant. Le département est convaincu qu'il n'est pas souhaitable que les étudiants puissent entrer sur le marché du travail avec une telle formation.

Avant de rejeter la proposition de la Faculté, M. Weil aurait souhaiter que le CPR consulte un peu plus. Il suggérait alors que le CPR soit formé en majorité de personnes de l'extérieur de l'Université.

Un programme d'associé devrait former un tout en soi, et le Département de physique-mathématiques sent que les deux ans ne le font

pas. Si les étudiants n'ont pas une formation adéquate, cela donnera une mauvaise impression aux employeurs.

Directeur des services pédagogiques du CUSLM:

Père Lachance rappelle aux membres que ce programme a déjà été adopté par le Sénat et trouve cela inquiétant que le Département choisit maintenant de boycotter le programme.

- Doven de la Faculté des arts:

M. le Doyen éprouve des inquiétudes sur la crédibilité de programmes courts. Il a peur qu'on encourage trop de programmes terminaux de deux ans.

- M. le Président:

En réponse à M. François, M. le Président se demande si un programme de deux ans n'est pas un bon moyen d'attirer une clientèle qui autrement ne viendrait pas â l'Université. Il n'est pas improbable qu'après deux ans d'étude, lesdits étudiants décident de poursuivre jusqu'au baccalauréat plutôt que de s'engager directement sur le marché du travail.

- Vice-recteur exécutif:

M. Newbold se demande si le grade d'associé a été accepté par la CESPM. Plusieurs membres se demandent si cette procédure est exigée. A tout événement, le Vice-recteur â l'enseignement et à la recherche vérifiera ceci dans les meilleurs délais.

- FACULTE DES SCIENCES SOCIALES

4.1 - Maîtrise en études acadiennes

Recommandation du CPR:

- Que a) le CPR est d'accord avec le principe d'un programme de 2e cycle en études acadiennes:
 - b) la Faculté des arts et la Faculté des sciences sociales présentent un projet préparé conjointement;

-32- SAC-230281

- c) étant donné l'étendu des champs de recherche, le programme devrait être très souple;
- d) le projet soit pris en main par le doyen des études supérieures et de la recherche.

Le travail du comité présidé par le doyen des études supérieures et de la recherche a été entrepris. Toutefois ledit comité estime que, pour en arriver à présenter un programme acceptable, il vaut mieux attendre à l'an prochain.

4.2 -- Science politique

4.2.1- SP 3150 Grands problèmes politiques contemporains

La demande: cote variable (3) selon le problème étudié; e.g. une année...le nationalisme, l'année suivante...autre problème.

RESOLUTION 26-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy. Lachance

"Qu'on mette entre parenthèses (...) le thème étudié; l'étudiant ne pouvant suivre plus de deux fois un cours identifié par le même sigle."

Vote Abstentions 3 ADOPTE.

4.2.2- Changements mineurs

- a) SP 2340 Introduction aux relations internationales I devient Introduction aux relations internationales
- b) SP 2220 Principes d'administration publique I devient Principes d'administration publique (avec une nouvelle description)

L'administration publique comme objet de science. Environnement social et politique. Structures et fonctionnement. Politiques publiques.

RESOLUTION 27-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que 4.2.2 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

4.2.3- Abolition

SP	2230	Principes d'administration publique II	3	cr.	
SP	2345	Introduction aux relations internation-			
		ales II	3	cr.	
SP	3310	Le système international de la lre			
		querre à nos jours	3	cr.	
SP	4160	La politique provinciale aux Maritimes	3	cr.	
SP	4230				
	SZALDICES!	fonction publique	3	cr.	
SP	4315	Problèmes urbains	3	cr.	
SP	4335	Théorie des conflits internationaux		cr.	

RESOLUTION 28-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Fernand Girouard

"Que 4.2.3 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

4.2.4- Nouveaux cours

SP	2350	Analyse du système international 3	cr.
SP	3320	Les théories en relations internationales3	cr.
SP	4350	Séminaire de relations internationales 3	cr.
SP	2120	Politique en Acadie 3	cr.
SP	2210	La fonction publique 3	cr.
SP	3230	Administration publique comparée 3	cr.
SP	4210	Politique et administration 3	cr.

RESOLUTION 29-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance "Que 4.2.4 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE. 4.3 -

Démographie

4.3.1- Modifications du programme et des cours de démographie

a)	Ancien:	DM-3402, Collecte des informations
	Nouveau:	DM-3502, Collecte des informations
	Raison:	Correspondance de sigle avec d'autres cours
		de techniques.
15)	Ancien:	DM-3511, Techniques auxiliaires de la
		dômographie I
	Nouveau:	DM-2510, Techniques auxiliaires de la
		démographie I
	Raison:	Correspondance de sigle avec d'autres cours
		de techniques.
		Changement de niveau.
c)	Ancien:	UM-3521, Problèmes des populations
- ERF		contemporaines
	Nouveau:	DM-3600, Problèmes des populations
		contemporaines
	Raison:	Correspondance avec d'autres cours
		theoriques.
d)	Ancien:	DM-4401, Population canadienne
	Nouveau:	DM-4800, Population canadienne
	Raison:	Correspondance avec d'autres cours
		théoriques.
020.00	MANAGE AND	
e)	Ancient	DM-4402, Componeture of perspective
	Nouveau:	DM-4502, Prévision, perspective et projection
		des populations.
	Raison:	Correspondance avec d'autres cours de
		techniques.

f) Ancien. DM-4511, Techniques auxiliaires de la

démographie II

Nouveau: DM-3510, Techniques auxiliaires de la

démographie 11

Raison: Correspondance de sigle avec d'autres cours

de techniques.

Changement de niveau.

g) Ancien: DM- 4512, Idées et faits relatifs aux

populations.

Nouveau: DM-2400, Evolution de la population mondiale

Raison: Changement de niveau.

h) Ancien: DM-4521, Démographie du Tiers-Monde

Nouveau: DM-3700, Démographie du Tiers-Monde

Raison: Correspondance avec d'autres cours de théorie.

Changement de niveau.

i) Ancien: DM-4531, Démographie sociale

Nouveau: DM-4600, Démographie sociale

Raison: Correspondance avec d'autres cours de théorie.

j) Ancien: DM-4532, Economie et population

Nouveau: DM-4700, Economie et population

Raimon: Correspondance avec d'autres cours de théorie.

RESOLUTION 30-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que 4.3.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

4.3.2- Modifications des descriptions des cours dans l'annuaire

a) Ancienne: DM 2511, Analyse démographique I

Ce cours est le premier de quatre (4) destinés à maîtriser les mécanismes de la transformation numérique des populations ainsi que d'effectuer des mesures exactes de phénomènes démographiques.

Nouvelle: DM 2501, Analyse démographique I

Concomitants: DM 2000 et DM 3000

Les principes de l'analyse des phénomènes dans une cohorte. L'interférence entre les phénomènes. Les données d'observation et les calculs élémentaires. Taux: définitions, calculs et

utilisations.

b) Ancienne: DM 2512, Analyse démographique II

Préalable: DM 2511

Ce cours fait suite au cours de DM 2511

Nouvelle: DM 3501, Analyse démographique II

Préalable: DM 2501

-35- SAC-230281

Suite du cours DM 2501. La structure de la population. La translation, l'interprétation des données du moment, la reproduction, la population stationnaire, les populations stables.

RESOLUTION 31-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins "Que 4.3.2 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vot	ce	Abstention	1	ADOPTE.
4.3.3- 2	Abolitio	de cours		
		1 Démographie générale (3- 0 Analyse démographique II		
	c) DM 45	0 Analyse démographique IV	7 (3-0) 3 cr.	
4.3.4- 1	Nouveaux	cours		
	DM 10	0 Introduction à la démogr	raphie	3 cr.
	DM 20	0 Fécondité et famille		3 cr.
	DM 30	O Vieillissement des popul	lations et mortal	lité 3 cr.
1	RESOLUTI	DN 32-SAC-230281		
	Il est p Lachance	roposé par Léonard LeBlanc	appuyé par Jean	n-Guy
	"Que 4.3 ci-deva	.3 et 4.3.4 soient adoptés nt."	tels que préser	ntés
	Vote	unanime		ADOPTE.
4.3.5- 1	Mineur e	n démographie		
	COURS PR	ALABLE:		
	Mλ-1176*	Mathématiques générales		6 cr.
	COURS CO	COMITANT		
	ST-2653	Statistiques descriptives		3 cr.
	COURS OB	IGATOIRES: (12 cr.)		
	DM-2000 DM-3000 DM-2510 DM-4800	Pécondité et famille Vieillissement des populati Techniques auxiliaires de la Population canadienne	ons et mortalité a démographie I	3 cr. 3 cr. 3 cr. 3 cr.
	COURS A	PTION: (18 cr.)		
		e sigle DM choisis après con épartement en tenant compte itants.		
	*Les étu seconda	diants qui ont terminé les ire pourront être exemptés	TOTAL Maths 122 du du cours MA 11	30 cr.

RESOLUTION 33-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que 4.3.5 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

4.4 - Sociologie

4.4.1- Modifications des descriptions de cours

SO 1010 Introduction à la sociologie

devient SO 1010 Introduction à la sociologie I

SO 1020 Histoire de la pensée sociologique classique

devient SO 2010 Histoire de la pensée sociologique classique

SO 2020 Histoire de la pensée sociologique moderne (nouvelle description)

RESOLUTION 34-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que 4.4.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

4.4.2- Changement de préalable: SO 1010

RESOLUTION 35-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que lorsque SO 1010 est préalable, l'exigence doit être modifiée à SO 1010 ou SO 1050."

Vote unanime ADOPTE.

4.4.3-	Abolitic	on de cours	
	SO 2420	Culture matérielle des Acadiens	3 cr.
	SO 3410	Anthropologie amérindienne	3 cr.
	SO 3430	Anthropologie du colonialisme	3 cr.
4.4.4-	Nouveaux	cours	
	SO 1000	Introduction à la société	3 cr.
	SO 1000 SO 1050	Introduction à la société Introduction à la sociologie II	3 cr. 3 cr.

RESOLUTION 36-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins
"Que 4.4:3 et 4.4.4 soient adoptés tels que présentés cidevant."

Vote unanime ADOPTE.

4.4.5- Spécialisation en sociologie

Première année		
TOTAS OBLIGATOIRES		
SO-1010 Introduction à la sociologie I SO-1050 Introduction à la sociologie II		er er
FR-1885 Langue parlée et écrite II FR-1886 Langue parlée et écrite II M-1176*Mathématiques générales	3	cr cr cr
COURS A OPTION		
Sciences sociales: 3 cours d'introduction dans les disciplenseignées à la Faculté (économie, psychologie, science politique, service social)		cr
COURS AU CHOIX		
Deux(2) cours	6	cr
TOTAL	33	cr
Les étudiants qui ont terminé les mathématiques 122 au secondaire seront exemptés du cours MA-1176 et devront suivre deux cours (6 crédits) recommandés par le département.		
Deuxième année		
COURS OBLIGATOIRES		-
SO-2010 Histoire de la pensée sociologique classique SO-2020 Histoire de la pensée sociologique moderne SO-2102 Méthodologie et techniques de recherche I DM-1000 Introduction à la démographie PS-2200 Introduction à la psychologie sociale ST-2653 Statistiques descriptives	3 3 3	cr. cr. cr. cr.
COURS A OPTION		
Sociologie: Trois (3) cours parmi les cours des niveaux 1000 ou 2000 (ou SR-3410, Religion et sociologie)		cr.
COURS AU CHOIX		
Deux (2) cours	6	cr.
TOTAL	33	cr.

RESOLUTION 37-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins "Que 4.4.5 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

4.4.6- Majeur en sociologie

Première année	- Harris
COURS OBLIGATOIRES	
SO-1010 Introduction à la sociologie I SO-1050 Introduction à la sociologie II	3 c.c.
FR-1885 Langue parlée et écrite II FR-1886 Langue parlée et écrite II MA-1176*Mathématiques générales	3 cm 3 cm 6 cm
COURS A OPTION	
Sciences sociales: 3 cours d'introduction dans les discip enseignées à la Faculté (économie, psychologie, science politique, service social)	lines 9 ()
COURS AU CHOIX	
Deux(2) cours	6 cr
TOTAL	33 cv.
* Les étudiants qui ont terminé les mathématiques 122 au secondaire seront exemptés du cours MA-1176 et devront suivre deux cours (6 crédits recommandés par le département.	
Doubling innie	
2017 5 CB2CGADOLMES	
SC-2010 Ristoire de la pensée sociologique dissique SC-2010 Ristoire de la pensée sociologique moderne SC-2102 Méthodologio et techniques de recherche I DM-1010 Introduction à la démographie PS-2000 Introduction à la psychologie sociale ST-2602 Statistiques descriptives	3 cr. 3 cr. 3 cr. 1 cr. 2 cr. 2 cr. 3 cr.
COURS A OPTION	
Sociologie: Deux (2) cours parmi les cours des niveaux 1000 ou 2000 (ou SF-3410, Religion et sociologie) Scientes sociales: In (1) cours Scientes humaines: In (1) cours Mineur: Un (1) cours	0000
TOTAL	33 c
	SO-1010 Introduction à la sociologie II FR-1885 Langue parlée et écrite II FR-1886 Langue parlée et écrite II FR-1886 Langue parlée et écrite II MA-1176 Mathématiques générales COURS A OPTION Sciences sociales: 3 cours d'introduction dans les discipenseignées à la Faculté (économie, psychologie, science politique, service social) COURS AU CHOIX Deux(2) cours TOTAL * Les étudiants qui ont terminé les mathématiques 122 au secondaire seront exemptés du cours MA-1176 et devront suivre deux cours (6 crédits recommandés par le département. Deuxière innée SC-2010 Mistoire de la pensée sociologique moderne so-2012 Méthodologie et techniques de recherche I DM-15.10 Introduction à la psychologie sociale ST-2653 Statistiques descriptives COURS A OPTION Sociologie: Deux (2) cours parmi les cours des niveaux 1000 ou 2000 (ou SF-3410, Religion et sociologie) Sciences humaines: Un (1) cours Eineur: Un (1) cours

RESOLUTION 38-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que 4.4.6 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

5 - CENTRE UNIVERSITAIR SAINT-LOUIS-MAILLET

5.1 - Mineurs en relations industrielles, en systèmes coopératifs, et en gestion agricole et forestière

SAC-250280: adoptés en principe

Les consultations ne sont pas complètes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'est rendu en discuter au CUSLM; M. LeBlanc suggère que l'étude soit reportée.

Etant donné que le CUSLM proposait septembre 1982 comme date d'implantation, le Comité des programmes, selon son échéancier, a jusqu'au 15 juin 1981 pour procéder.

La séance est levée à 17h30.

Reprise le 24 février à 9h.

6 - FACULTE DES ARTS

6.1 - B.A. (majeur information et communication)

PREMIERE ANNEE:

Cours obligatoires:

FR	1885	Langue parlée et écrite II	3	cr.
FR	1886	Langue parlée et écrite II	3	cr.
PI	1100	Initiation à la philosophie	3	cr.
EN	1031	Language, composition and reading	3	cr.
EN	1032	Language, composition and reading	. 3	cr.

Cours à option:

3 cours d'introduction dans les disciplines enseignées à la té des Sciences sociales et du comportement.	Facul- 9 cr.
2 cours dans les disciplines enseignées à la Faculté des Arts	6 cr.
Cours au choix: Choisir au moins 6 crédits	6 cr.

TOTAL: 36 cr.

DEUXIEME ANNEE:

Cours obligatoires:

IC- FR	2781	Journalisme	écrit	I	3	cr.
IC-FR	3782	Journalisme	écrit	II	3	cr.
AT	1660	Respiration	et voi	x	3	cr.
SO	2710	Introduction	n à la	médialogie	3	cr.

Cours à option:

<u>ou</u>	FR 2501 Technique de l'écriture I FR 3860 Langue française contemporaine	3 cr.
ou	AV 2912 Communication graphique IC 3700 Introduction à la sémiologie *	3 cr.
OU	PS 2200 Introduction à la psychologie sociale PI 2210 Philosophie de la communication	3 cr.
100	Cours du mineur:	
	Choisir au moins 9 crédits	9 cr.

TOTAL: 30 cr.

TROISIEME ANNEE:

Cours obligatoires:

IL- FR	3771	Journalisme oral I	. 3	cr.
IC-FR	3772	Journalisme oral II	3	cr.
IC	3800	Histoire de la presse *	3	cr.
PI	3475	Ethique de l'information	3	cr.

Cours à option

Un cours parmi:

SP	2100	Système politique canadien
SP	2110	Système politique provincial
SP	3200	Administration publique du Canada
CD	4150	In politique et les média diinformation

SP 4150 La politique et les média d'information 3 cr.

Cours du mineur:

Choisir au moins 9 crédits 9 cr.

Cours au choix:

Choisir au moins 6 crédits 6 cr.

TOTAL: 30 cr.

QUATRIEME ANNEE:

Cours obligatoires:

IC 4600	Stage *	6	CI.
IC 4700	Séminaire *		cr.

Cours du mineur:

Choisir au moins 12 crédits

Cours au choix:

Choisir au moins 9 crédits

9 cr.

TOTAL: 30 cr.

GRAND TOTAL: 126 cr.

COMMENTAIRES:

- qu'une mesure soit prise pour s'assurer de la qualité du français des candidats
- de tenir compte de la possibilité de stage à Télé-Acadie.

RESOLUTION 39-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"Que 6.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

^{*} indique des cours à créer

6.2 - Mineur en français langue seconde

Programme mis en suspens au CGV-120480.

Premièr	e année (12 crédits)		
FL 1612	Français parlé III	3 cr.	
FL 1622		3 cr.	
FL 1632		3 cr.	
FL 1642	Grammaire pratique II	3 cr.	12 cr.
Deuxième	, troisième et quatrième année (18	crédits)	
	parmi les suivants		
FR 2286	Essai et discours acadiens	3 cr.	
FR 2501	Techniques de l'écriture I	3 cr.	
FR 2502	Techniques de l'écriture II	3 cr.	
FR 2811	Eléments de linguistique I	3 cr.	\$3
FR 2812	Eléments de linguistique II	3 cr.	
TR 2410	Stylistique comparée I	3 cr.	.1
TR 2420	Anglicismes et canadianismes I	3 cr.	6 cr.
2 cours	parmi les suivants		
FR 3130		3 cr.	
FR 3206	Essai québécois	3 cr.	
FR 3285	Théâtre et roman acadiens	3 cr.	
FR 3801		3 cr.	
FR 3820		3 cr.	A
FR 3860		3 cr.	
TR 3310		3 cr.	
TR 3410	Stylistique comparée II	3 cr.	6 cr.
2 cours	parmi les suivants		
FR 4140	18 ^e siècle	3 cr.	19
FR 4254		3 cr.	
	Poésie acadienne	3 cr.	
FR 4802		3 cr.	6 cr.
	morare as as fundamental		30 cr.

Le Département demande que ce Mineur soit à l'essai pour une période de quatre (4) ans et qu'il y ait une évaluation subséquente de ce programme.

RESOLUTION 40-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"Que 6.2 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

6.3 - Mineur en arts visuels

Programme mis en suspens: CGV-120480

Retiré temporairement, A la demande de la Faculté.

6.4 - BAV et BAV (enseignement)

1 - Histoire de l'art:

Il y a 12 cr. d'histoire de l'art obligatoires.

-42-

On demande qu'il y ait 9 cr. obligatoires soit:

AV 1510 Histoire de l'art

AV 1520 Histoire de l'art AV 2510 Histoire de l'art

Et 3 crédits à option parmi les suivants:

AV 2520 Histoire de l'art

AV 3510 Histoire de l'art

Histoire de l'art Histoire de l'art AV 3520

AV 4510 AV 4520 Histoire de l'art

NOTE: Les membres demandent que les titres de cours soient plus explicites.

RESOLUTION 41-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"Que 6.4 (1) soit adopté tel que présenté ci-devant.:"

Vote Abstention 1 ADOPTE.

> 2 - Le cours de philosophie PI 2240 sera reporté à la 2e année à la place d'un 3 crédits cours au choix. Et le cours au choix de 3 crédits sera ramené de la 2e à la lère année (BAV seulement).

RESOLUTION 42-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"Que 6.4 (2) soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

6.5 - Art dramatique Nouveau cours: AT 3660 Maîtrise du texte (3e année) 3 cr. Modification: AT 4800 Tournée de diffusion et d'animation théâtrale 6 cr. devient AT 4810 Tournée (4e année) 3 cr.

RESOLUTION 43-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

"Que 6.5 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Contre 1 ADOPTE. -43- SAC-230281

6.6 - B.A. libre

RESOLUTION 44-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Georges François

- "Que a) au paragraphe 'objectif' (annuaire 80-82, p. 155) on remplace 'l'étudiant doit s'inscrire pour une période minimale de deux(2) ans (60 cr.)' par l'étudiant doit s'inscrire pour un minimum de 30 cr.;
 - b) l'article 18.1 demeure tel quel."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 45-SAC-230281

Il est proposé par Georges François appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que ce nouveau règlement entre en vigueur le 1er juillet 1981, sous réserve de la possibilité pour les étudiants déjà inscrits de se prévaloir des nouveaux règlements dès le présent semestre.

Vote unanime ADOPTE.

- EDUCATION PERMANENTE

7.1 - Diplôme d'administration publique

Condition particulière d'admission: Etre diplômé d'une école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente.

NOTE: Ce diplôme s'adresse aux fonctionnaires du Gouvernement provincial et est créé à la demande du Conseil du Trésor.

Cours obligatoires offerts par l'Université de Moncton (24 crédits)

EC 1000 Introduction à l'économie

EC 1010 Introduction à l'analyse économique

SP 1000 Introduction à la science politique

SP 2100 Système politique canadien

SP 2110 Système politique provincial

SP 2220 Principes d'administration publique

SP 3200 Administration publique du Canada

SP 3211 Les politiques publiques

Cours obligatoires offerts par la Fonction publique provinciale (18 crédits)

CT 101 Le fonctionnement du gouvernement

CT 102 La pratique de l'administration dans la Fonction publique

CT 201 Les relations de travail a sein de la Fonction publique du NOuveau-Brunsw ck

CT	202	La résolution des griefs e. des différents
CT	301	Le rôle du Directeur de pe sonnel
CT	302	La gestion du stress dans la Fonction publique
CT	303	L'appréciation du rendement
CT	304	La gestion de l'employé-problème
CT	305	L'originalité dans la résolution des problèmes et la prise de décisions
C'T	401	Droit administratif à l'intention des fonctionnaires
CT	451	Les procédures de finance et de budgétisation au Nouveau-Brunswick
CT	501	Séminaire d'intégration

Cours à option (15 crédits parmi les suivants)

AD	4222	Administration du personnel I
EC	2130	Economie des provinces de l'Atlantique
EC	3500	Finances publiques
HI	2411	Initiation à l'histoire acadienne
PI	2260	Logique
PS	2800	Relations humaines I
SO	2300	Sociologie des organisations
so	2520	Sociologie de la société acadienne I
*SP	2210	La Fonction publique
SP	2400	Eléments de droit public c madien et étranger
*SP	3230	Administration publique comparée
SP	4220	Administration municipale
SP	4250	Théories d'administrations publiques et parapubliques
SP	4400	Séminaire de recherche

^{*} Nouveaux cours demandés par le Département de science politique

Cours au choix (3 crédits)

RESUME DU PROGRAMME

Cours obligatoires - universitaires	24 crédits
Cours obligatoires - Fonction publique	18 crédits
Cours à option	15 crédits
Cours au choix	3 crédits

60 crédits

RESOLUTION 46-SAC-23028I

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé

"Que 7.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Contre 1

Abstention 1 ADOPTE.

7.2 - Certificat d'administration publique

BLOC I	(obligatoires 15 crédits)	
SP 1000	Introduction à la science politique	3 cr.
SP 2100	아이들은 아이들이 아이들이 아이들이 살아가지 않아 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아이들이 아	3 cr.
SP 2220	[[[[[[[[[[[[[[[[[[[3 cr.
SP 3200		3 cr.
SO 2300		(0)
BLOC II	(choisir 15 crédits parmi ces cours)	
AD 4222	Administration du personnel I	3 cr.
EC 3500		3 cr.
PS 2800		3 cr.
SP 2110	Système politique provincial	3 cr.
SP 2400	[1]	
100000000000000000000000000000000000000	étranger	3 cr.
SP 4220	Administration municipale	3 cr.
SP 4250		
100 A 22 A	parapubliques	3 cr.
*SP 221		3 cr.
SP 321	그 가는 사람이 어린 내가 되었다. 나는 사람이 아니라 내는 사람이 되었다.	3 cr.
* Nouve	aux cours demandés par le Département de	

RESOLUTION 47-SAC-230281

science politique

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé

"Que 7.2 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

7.3 - Certificat d'enseignement correctif et individualisé

Ce programme n'a pu être soumis à temps.

Le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation explique le pourquoi du retard. Il demande que le programme soit étudié quand même cette année dû à la possibilité d'un octroi. M. Malenfant offre comme deuxième alternative que deux ou trois cours soient approuvés et réservés à l'Education permanente; ces cours seraient offerts à condition de recevoir l'octroi en question.

RESOLUTION 48-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé

"Que le Sénat délègue au Conseil académique la sanction dudit certificat à sa réunion du 25 mars 1981, après étude du Comité des programmes."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

7.4 - Certificat en soins de santé mentale et en nursing psychiatrique

PS	3630	Psychologie de l'adolescent, l'adulte et le vieillard	3 cr.	1.0
NG	3620	Théories en nursing psychiatrique	3 cr.	
PS	2900	Laboratoire en relations humaines	1 cr.	
PS	3820	Relations humaines II	3 cr.	
NG	3630	Séminaire en nursing psychiatrique	3 cr.	

24 cr.

NG 3640	Projet individuel	2 c	r.
NG 3651	Laboratoire nursing psychiatrique	1 c	r.
NG 3653	Nursing clinique	8 c	r.

RESOLUTION 49-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marcelle Dumont

"Que 7.4 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote unanime ADOPTE.

TOTAL

7.5 - Certificat d'études coopératives

RESOLUTION 50-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé
"Que DR 3431 'Associations' soit ajouté a la liste des cours A option."

Vote unanime ADOPTE.

7.6 - B.A. général

Français (dont un maximum de 12 crédits de niveau		
1000)	18	cr.
Anglais (ou autre langue)	6	cr.
Philosophie	6	cr.
Histoire ou Géographie	6	cr.
Psychologie, sociologie, économie, science politique	6	cr.
Mathématiques, physique, chimie, biologie	6	cr.
Cours des départements de la Faculté des arts (Maximum de 9 crédits de niveau 1000) Concentration dans n'importe quelle discipline enseignée à l'Université (maximum de 12 crédits		cr.
(Maximum de 9 crédits de niveau 1000)	18	cr.

^{*}Excluant les cours de sciences sociales.

NOTE: L'étudiant ne devra pas cumuler plus de 39 cr. dans une même discipline, sauf FR où un maximum de 42 cr. est permis.

RESOLUTION 51-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé "Que 7.6 soit adopté tel que présenté ci-devant."

-47- SAC-230281

RESOLUTION 52-SAC-230281

il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Léonard LeBlanc

"Que ou un champ d'étude soit rayé du règlement universitaire 2..6; ce changement devant entrer en vigueur le ler juillet 1981."

Vote unanime ADOPTE.

7.7 - Certificat en gérontologie

Conditions particulières d'admission:

Etre diplômé d'une école secondaire ou posséder une formation jugée équivalente. Une expérience de travail auprès de la personne âgée est souhaitable.

Con	ırs ol	oligatoires:		
GR	2000	Introduction à la gérontologie	3	cr.
GR	2010	Physiologie du vieillissement	3	cr.
*PS	3630	Psychologie de l'adolescent, l'adulte et le vieillard	3	cr.
Cou	irs à	option A:		
3 0	cours	parmi:		
DM	3000	Vieillissement des populations et mortalité	3	cr.
SO	3640	Sociologie du vieillissement	3	cr.
*EC	2020	Economie du vieillissement	3	cr.
GR	3130	Droit social appliqué aux personnes âgées	3	cr.
Cou	ırs à	option B:		
4 0	ours	parmi:		
GR	4210	La pathologie de l'âge avancé	3	cr.
NG	2410	Soins infirmiers aux personnes âgées	3	cr.
SS		Analyse de l'intervention sociale auprès des personnes âgées	3	cr.
EP	4065	Activités physiques et vieillissement	3	cr.
NA	2211	Alimentation de la personne âgée	3	cr.
GR	3350	Préparation à la retraite	3	cr.
GR	4310	Techniques d'intervention auprès des personnes âgées	3	cr.
GR	4330	Recherches et travaux pratiques en gérontologie	3	cr.
GR	4320	Réflexion sur l'âge avancé	3	cr.
*GR	3140	La politique vieillesse	3	cr.
		TOTAL	30	cr.

*Titre à être réexaminé.

RESOLUTION 53-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que 7.7 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Contre 2 Abstentions 3 ADOPTE.

-48- SAC-230281

7.8 - Définition de "certificat"

RESOLUTION 54-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé

"Que le règlement universitaire 2.8 se lise comporte de

24 à 36 crédits au lieu de 'comporte de 24 à 30 crédits'."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 55-SAC-230281

Il est proposé par Léandre Desjardins appuyé par Rhéal Bérubé

"Que ce changement au règlement universitaire 2.8 entre en vigueur le ler juillet 1981."

Vote unanime ADOPTE.

7.9 - Certificat en enseignement des sciences commerciales

Conditions particulières d'admission

- baccalauréat en éducation, ou,
- baccalauréat (autre qu'en éducation) assorti d'un brevet permanent d'enseignement

Le choix des mentions doit être approuvé par le doyen.

Α.	Mention	comptabilité	
	CO 1001		3 cr.
	CG 1002	Comptabilité financière II	3 cr.
	CO 2601		3 cr.
	CO 2602		3 cr.
	ED 3551 *EA 2530		3 cr.
	EA 2530	Practicum en sciences commerciales I	3 cr.
		Total	18 cr.
В.	Mention	dactylographie	
	EA 1521	Pantulamentis T	
	EA 1522	Dactylographie I Dactylographie II	3 cr.
	EA 2521	Dactylographie III	3 cr.
	EA 2522	Dactylographie IV	3 cr.
	EA 3515		3 cr.
	ED 3511	Didactique de la dactylographie	3 er.
		rotu)	18 es.
c.	Mention	sténographie	
	EA 1513	Sténographie I	
	EA 1514	Sténographie II	3 cr.
	EA 2513	Sténographie III	3 cr.
	EA 2514	Sténographie IV	3 cr.
	EA 3514	Synthèse des procédés de bureau	3 cr.
	ED 3531	Didactique de la sténographie	3 cr.
		Total	18 cr.

D. Mention sciences de la distribution

AD	2311	Principes de marketing I	3	cr.
AD	2312	Principes de marketing II	3	cr.
EA	2516	Sciences de la distribution au sec.	3	cr.
ED	3522	Didact. des sciences de la distr.	3	cr.
*EA	2530	Practicum en sc. commerciales I	3	cr.

Un(1) cours parmi:

AD 33	51 Protection du consommateur	3	cr.
	52 Etude du marché	120	cr.
	53 Comportement du consommateur		cr.
AD 33	63 Commerce de détail	3	cr.

Total 18 cr.

*Puisque le EA 2530 apparaît dans les deux mentions, un des practica est remplacé soit par:

EA 3515 Bureau modèle/simulation

ou

FI 2702 Initiation à la finance

RESOLUTION 56-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Que 7.9 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

7.10 « M.A.P.: à temps partiel RESOLUTION 57-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Rhéal Bérubé

"Que la Maîtrise en' administration publique soit également offerte à temps partiel."

Vote unanime ADOPTE.

8 - FACULTE D'ADMINISTRATION

8.1 - Cours de comptabilité analytique

Titre du cours: Comptabilité analytique I

Sigle du cours: CO-3301

Préalable: CO-1002

Description: Concepts et classification des coûts. Cycle de la comptabilité de prix de revient. Etude du système de prix de revient par commande et du système de prix de revient à fabrication uniforme et continue. Valorisation et comptabilisation des sous-produits et produits principaux. Contrôle de chacun des trois éléments du coût de production.

-51-SAC-230281

8.2 - Nouveau cours

CO 3703 Impôt des corporations

3 cr.

- Abolition de cours

CO 1092 Comptabilité des institutions alimentaires

3 cr.

RESOLUTION 60-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Norman Roy "Que 8.2 et 8.3 soient adoptés tels que présentés ci-devant." Vote ADOPTE. unanime

9		FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION
. 1	-	Baccalauréat en éducation (élémentaire)
.1.1	-	Abolition de cours
		ED 2320 Troubles en lecture 3 cr.
1.1.2	-	Nouveau cours
		ED Didactique de la lecture 3 cr.

RESOLUTION 61-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Que 9.1.1 et 9.1.2 soient adoptés tels que présentés cidevant."

ADOPTE. Vote unanime

9.1.3 - Eliminé du programme

ED 2240 Education par 1e mouvement 3 cr.

9.1.4 - Tableau des cours modifié

	BLIGATOIRES		100.000
FR 1385	Langue pariée et écrite II		3 cr.
FR 1986	Langue pariée et écrite II		3 cr.
EN			3 cr.
EN	Cours d'anglais		3 cr.
ED 1110	introduction à l'éducation		3 cr.
ED 1120	Psychopédagogie de l'enfant		3 cr.
ED 1133	Stage of techniques d'observation		2 cr.
ED 1310	La santé scolaire à l'élémentaire		3 cr.
ED 1320	Musique scolaire		3 cr.
ED 1330	Expression par l'art		3 cr.
ED 1710	Education des enfants exceptionnels		3 cr.
COURS A	OPTION A		3 cr.
		TOTAL	38 cr.

Deuxième année

Cours obligatoires

Property of the Parks			
FR-		2	cr.
ED-2121	Techniques d'animation et de communication I		cr.
ED-1133		-	cr.
ED-2141			
	éducatives	3	cr.
ED-2150	Apprentissage appliqué à l'éducation I	3	cr.
ED-2160	Méthodes et techniques d'enseignement		cr.
ED-2310	Psychopédacogie du langage forit		T 1 T 1 T 1 T 1
ED-3360		100	cr.
MA-2163	La L		Cr.
		3	Cr.
MA-2173		. 3	cr.
BI-3101	Flore et faune du Nouveau-Brunswick	0.10	cr.
COURS A	OPTION B	3	cr.
	Total:		er.
			-

Troisième année

ours ob	ligatoires		
T-2653	Statistiques descriptives		3 cr.
D-3310	Didactique de la lecture		3 cr.
SD-3130	Stage		3 cr.
3D-3160	Aspects administratifs et professionn	els	3 cr.
ED-3315	de l'éducation Didactique des sciences de la nature l'élémentaire 2e cycle	ă	3 cr.
BD-3325	Didactique des sciences humaines à l'élémentaire		3 cr.
ED-3335	Didactique des mathématiques à l'élém	entai:	3 cr.
D-3345	Didactique de l'anglais langue second l'élémentaire	e à	3 cr.
ED-3370 ED-4912		à	3 cr.
PH-3263	l'élémentaire Aspects physiques de l'environnement	82	. 3 cr.
TOURS A	OPTION B		3 cr.
action a	Total	1. :	36 cr.
Quatrie	me année		
Cours ob	ligatoires		
ED-4133	Stage	1	2 cr.
			3 cr.
D-4300	Séminaire en éducation élémentaire	220	
D-4410	Initiation à la recherche en éducation		3 cr.
(A-3183	Systèmes mathématiques et probabilité		3 52.
COURS A	OPTION B		3 cr.
COURS AU	CHOIX	1: 3	6 cr.
COURS A	OPTION A - au moins deux (2) cours par	omi:	6 cr.
EC-103	0 Principes économiques (micro)	3	cr.
GO-170		3	cr.
HI-140	NEW () NEW TO SEE THE SERVICE OF TH		cr.
SO-101	10 N - 에	3	cr.
SP-100		3	cr.
SP-210		3	cr.
			æ
COURS A	OPTION B — au moins trois (3) cours parmi :	9 cr.	
ED 1340 ED 2230	Alelier d'expression musicale	3 cr.	
ED 2720	Problèmes socio-affectifs i	3 cr.	2
ED 3110 ED 3120	L'éducation de la santé et l'environnement Littérature pour enfants	3 cr. 3 cr.	2
ED 3120	Techniques d'animation et de communication II	3 cr.	
ED 3120	Didactique de la mesure et du système métrique	3 0	
ED 33:1	L'apprentissage de la fangue seconde	3 cr.	
ED 3342	Techniques audio-visuelles et enseignement d'une langue seconde	3 cr	
ED 3350	Micro-enseignement	3 cr	
ED 3710	Rééducation du langage et de la parole	J cr	12
ED 4210	Atelier d'expression d'art piastique	3 cr.	
ED 4390	Introduction à l'orientation	3 cr.	7.4
ED 4551	Didactique du français langue seconde	3 cr.	
ED 4760	Education des surdoués	3 67	4.5
PI 3480	Philosophie de l'éducation	2 cı.	of 11 5

RESOLUTION 62-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant "Que 9.1.3 et 9.1.4 soient adoptés tels que présentés ci-devant."

Vote Contre 1 Abstention 1 ADOPTE.

-53- SAC-230281

9.2 - Baccalauréat en éducation (préscolaire-élémentaire ler cycle)

9.2.1 - Modifications

Cours abolis

ED	1240	Evaluation du comportement de l'enfant	1	cr.
ED	3240	Séminaire en éducation préscolaire	1	cr.
ED	3250	Historique de programmes pour enfants	1	cr.
ED	2240	Education par le mouvement	3	cr.
ED	2230	Atelier d'expression musicale	3	cr.

Nouveaux cours

ED	2250	Historique de	l'éducation préscolaire	3	cr.
ED	3260	Planification	du curriculum au préscolaire	3	cr.
ED	3270	Evaluation du	comportement de l'enfant	3	cr.

RESOLUTION 63-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance "Que 9.2.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 64-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

- "Que a) ED 3230 Pédagogie du jeu, passe de la 3e année à la 2e année;
 - b) ED 3360 Développement psychomoteur de l'enfant, passe de la 2e année à la 3e année;
 - C) l'option D est enlevée du programme; MA 2163 devient obligatoire;
 - d) l'option E devient l'option D;
 - e) le cours SO 3560 Sociologie de l'éducation, est ajouté à la liste des cours à option D;
 - f) les cours au choix passent de 9 à 6 crédits;
 - g) le cours ED ---- Didactique de la lecture, est ajouté à la liste des cours à option D."

Vote unanime ADOPTE.

- 9.3 Baccalauréat en éducation (commerce)
- 9.3.1 Modifications

A. Mention éliminée du programme:

Sciences de la distribution.

B. Cours abolis:

EA	2516 -	Sciences de la	distribution au secondaire	3	cr.
			sciences de la distribution	10000	CI.
		Dacty! ographie		2	CI.
EA	1512 -	Dacty ographie	II	2	cr.
EA	2511	Dacty ographie	III	4	cr.
EA	2512 -	Dactylographie	IA	4	cr.
			Total:	18	cr.

C. Cours éliminés du programme:

ED	3121	Techniques	d'animation et communication	II	3	cr.
EC	1010 -	Intro ctic	on à l'analyse économique		3	CI.

D. Cours ajoutés a programme:

ED 3261 - Cor u cation audio-visuelle EC 1000 - Int.o ction à l'économie 3 cr.

E. Cours nouveaux au programme:

EA 3515 - Burea modèle / simulation 3 cr.
EA 1521 - Dact; graphie I 3 cr.
EA 1522 - Dacty graphie II 3 cr.
EA 2521 - Dactylographie III 3 cr.
EA 2522 - Dactylographie IV 3 cr.

Total: 15 cr.

F. Cours changeant d'année:

ED 4410 - Initiation à la recherche passe de la 3e à la 4e année.

ED 3543 - Evalu sion en éducation professionnelle passe de la 4ε i la 3ε année.

G. Mention Comptabilité

Eliminer:

CO 2001 - Comptabilité financière III 3 cr.
CO 2002 - Comptabilité financière IV 3 cr.

Ajouter:

CO 2602 - Programmation appliquée aux affaires 3 cr. FI 2702 - Initiation à la finance 3 cr.

H. Autres changements:

Laisser tomber "Elaboration et" dans le titre du cours ED 3543. Sigle à modifier.

RESOLUTION 65-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Jean-Guy Lachance

"Que 9.3.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

9.4 - Baccalauréat en éducation (industriel)

9.4.1 - Modifications

A. Cours éliminé du programme:

ED 3121 Techniques d'animation et communication II

B. Cours ajouté auprogramme:

ED 3261 Communication audio-visuelle.

C. Autres changements:

Dans le titre du cours ED 3611, le mot, "industriel" remplacé par "professionnel". (nouveau sigle)

Laisser tomber "Elaboration et" dans le titre du cours ED 3543.

Les cours à option (6 cr.) deviennent des cours au choix (6 cr.) .

-55- SAC-230281

RESOLUTION 66-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant "Que 9.4.1 soit adopté tel que présenté ci-devant." Vote Abstention 1

ADOPTE

- 9.5- Baccalauréat en éducation (arts industriels)
 - 9.5.1 Modifications

A. Cours aboli:

EI 3630 - Practicum (été) Arts industriels II (3 cr.)

B. Cours éliminés:

EA 1511 - Dactylographie I (2 cr.)

ED 3121 - Techniques d'animation et communication II (3 cr.)

C. Cours changeant d'année:

ED 3543 - Evaluation en éducation professionnelle passe de la 4e à la 3e année.

ED 4410 - Initiation à la recherche passe de la 3e à la 4e année.

D. Cours changeant de nombre d'heures:

EI 1621 - Dessin industriel (3-0) à (3-1)

ED 3611 - Méthode d'enseignement professionnel (3-0) à (3-1)

EI 2622 - Dessin industriel II (3-0) à (3-1)

EI 2621 - Planning (3-0) à (3-1)

EI 4629 - Synthèse des Arts industriels (3-0) à (3-1)

(Voir annexe I)

E. Cours changeant de crédits:

Les cours suivants ont changé du nombre d'heures, du nombre de crédits ainsi que de sigle.

Company of the Compan	
EI 4630 - Communication graphique	6 cr. (6-0)
est devenu	THE STREET STREET
EI 1613 - Communication graphique I	3 cr. (3-1)
EI 2623 - Commun cation graphique II	3 cr. (3-1)
EI 2610 - Matérioux I	6 cr. (6-0)
est devenu	
EI 2611 - Matériaux I	3 cr. (3-1)
EI 2612 - Matériaux II	4 cr. (3-2)
EI 2631 - Energie I	6 cr. (6-0)
est devenu	
EI 2613 - Energie I	3 cr. (3-1)
EI 2614 - Energie II	3 cr. (3-1)
DT 2612 M-16-1	
EI 3612 - Matériaux II	6 cr. (6-0)
est devenu	
EI 3613 - Matériaux III	3 cr. (3-1)
EI 3614 - Matér aux IV	4 cr. (3-2)
EI 3632 - Energie II	6 cr. (6-0)
est devenu	
EI 3615 - Electricité et électronique	4 cr. (3-2)
EI 3616 - Matériaux fluidique	4 cr. (3-2)

-56-

EI 4625 - Tech. de l'ind. manufacturière 6 cr. (6-0)
est devenu
EI 3617 - Tech. de l'ind. manufacturière I 3 cr. (3-1)
EI 3618 - Tech. de l'ind. manufacturière II 3 cr. (3-1)
EI 4620 - Tech. de l'entretien et techniques
de fabrication 3 cr. (3-0)
devient
EI 4622 - Tech. de l'entretien et techniques
de fabrication 4 cr. (3-2)

(Voir annexe II)

F. Cours ajouté au programme:

ED 3261 - Communication audio-visuelle. ED 5243 - Laute pigli

G. Tableau comparatif au programme:

Cours aboli	Crédits nouveaux	
EI 3630 - 3 cr.	EI 2612 - 4 cr. EI 3614 - 4 cr. EI 3615 - 4 cr. EI 3616 - 4 cr.	1 cr. 1 cr. 1 cr.
	EI 4622 - 4 cr.	1 cr.

Tableau comparatif au département:

Cours abolis	Crédits nouveaux	
EI 3630 - 3 cr.	B. Ed. Arts ind.	5 cr.
EA 2516 - 3 cr.	B. Ed. Commerce	3 cr.
ED 3522 - 3 cr.		
9 cr.		8 cr.

H. Autres changements:

- Le titre du cours ED 3611 Méthodes d'enseignement industriel devient Méthodes d'enseignement professionnel.
- Laisser tomber "Elaboration et" dans le titre du cours ED 3543.
- 3. Changer "Cours & option" pour "Cours au choix".

RESOLUTION 67-SAC-230281

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Louis Malenfant

"Que 9.5.1 soit adopté tel que présenté ci-devant."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

10- AUTRES

10.1 - Demande de reconsidération du cours "Initiation à l'activité physique" (EP 1010)

Le Comité des programmes a reconsidéré le cours EP 1010 à la demande des étudiants.

RESOLUTION 68-SAC-230281

Après quelques interventions de différents membres, il est proposé par Gilmen Smyth appuyé par Robert Lavoie

"Que le cours EP 1010 passe à l'étude en suivant les voies normales."

Vote Abstention 1 ADOPTE.

-59- SAC-230281

Gilles Long, secrétaire

RESOLUTION 70-SAC-230281

Il est proposé par Clarence Jeffrey appuyé par Norman Roy

"Que le Sénat délègue la question du Centre de recherche en sciences administratives au Conseil académique pour étude et action, mais après recommandation par le Conseil de recherche."

Vote Abstentions 2 ADOPTE.

11. PROCHAINE REUNION

le 18 août 1981 à 14h.

12. CLOTURE

La séance est levée à 11h55.

(Contresigné le	Gilbert	Finn,	président